



Bulletin Officiel

N°6735 Mardi 15 Novembre 2022

www.cmf.tn

27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

ACCORDS POUR LA NOMINATION DE NOUVEAUX DIRIGEANTS D'UNE SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE	3
ACCORD POUR LE TRANSFERT DANS UN NOUVEAU LOCAL DES ACTIVITES D'UNE SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE	3
AGREMENT DE LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM	4
AGREMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE	4
AGREMENT DE NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE	5
AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN OPCVM	5
AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN OPCVM	6
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE CEREALIS	7
DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS	13

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

ADVANS TUNISIE SA « 2022-4 »	14
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	18

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

ANNEXE II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

- CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2022

- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV PLUS
- SICAV PROSPERITY

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 10 نوفمبر 2022 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد عادل قلنزة مديرا عاما لشركة الوساطة بالبورصة " UIB Finance " .

2022 – AC – 040

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 10 نوفمبر 2022 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّدة الهام بوعزيز عضوة بمجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة " UIB Finance " .

2022 – AC – 041

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 10 نوفمبر 2022 قد قرّر الموافقة على نقل نشاط شركة الوساطة بالبورصة " UIB Finance " من مقرّها الحالي إلى مقرّ جديد كائن في نهج بحيرة طوبا - 1053 ضفاف البحيرة 1 - تونس.

2022 – AC – 042

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000
Siège social : 17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira
Les Jardins du Lac-Lac II-1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 10 novembre 2022, d'agréer la liquidation anticipée de la société « MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV ».

2022 – AC – 043

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL
Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières de catégorie Mixte
Régé par le code des OPC promulgué par la loi N°2001 – 83 du 24 Juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Agrément du CMF n°48-2015 du 10 septembre 2015
Adresse : Immeuble Integra – centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 10 novembre 2022, d'agréer la liquidation du fonds commun de placement «FCP VALEURS INSTITUTIONNEL», suite à l'expiration de sa durée de vie.

2022 – AC – 044

AVIS DU CMF

AGREMENT DE NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 10 novembre 2022, d'agréer la nomination de madame Nour Chaouach en tant que responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT.

2022 – AC – 045

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN OPCVM

FCP HELION SEPTIM II

Adresse : 17, rue du Libéria - 1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 10 novembre 2022, d'agréer le fonds commun de placement «FCP HELION SEPTIM II », promu par la société de gestion HELION CAPITAL et la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 30-2022 du 10 novembre 2022
Durée de vie	: 07 ans
Gestionnaire	: HELION CAPITAL
Dépositaire	: BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: HELION CAPITAL
Distributeur	: HELION CAPITAL

2022 – AC – 046

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN OPCVM

MAC HORIZON 2032 FCP

Adresse : GREEN CENTER- BLOC C- 2^{ème} étage-
Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 10 novembre 2022, d'agréer le fonds commun de placement «**MAC HORIZON 2032 FCP**», promu par MAC SA- Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes:

Catégorie	: FCP mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10 000 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 31-2022 du 10 novembre 2022
Durée de vie	: 10 ans
Gestionnaire	: MAC SA
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: MAC SA
Distributeur	: MAC SA

2022 – AC – 047

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la société Céréalis
initiée par la société «Cardinal Brands Limited»
agissant de concert avec la société «Power Brands»**

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du CMF n°6734 du 14/11/2022

Suite à la réalisation, en date du 21 octobre 2022, de l'opération de cession de 3 622 208 actions de la société Céréalis par les membres de la famille Gahbiche et la société Ekuity Capital au prix de 13,295 dinars l'action, objet de la décision du Conseil du Marché Financier n°10 du 23 juin 2022, au profit de la société «Power Brands» (anciennement dénommée Power Brands Holding)¹, le capital de la société Céréalis est désormais détenu à raison de 74,09% par la société acquéreuse.

Par ailleurs, et conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Power Brands» tenue le 03 octobre 2022, le capital de ladite société a été augmenté en numéraire d'un montant de 102 231 360 dinars pour le porter de 10 000 dinars à 102 241 360 dinars et ce, par l'émission de 10 223 136 actions nouvelles à la valeur nominale (soit 10 dinars et sans prime d'émission), dont :

- 4 817 536 actions ont été souscrites par les membres de la famille Gahbiche et la société Ekuity Capital et ont été libérées intégralement par conversion de créances détenues par la société «Power Brands» revenant aux personnes sus visées, issues de l'opération de cession sus mentionnée,
- 5 405 599 actions ont été souscrites par la société «Cardinal Brands Limited»² et ont été libérés partiellement par apport en numéraire.

Ainsi, et au terme de cette opération, le capital de la société «Power Brands» est désormais réparti entre les membres de la famille Gahbiche à raison de 34,29%, de la société «Ekuity Capital» à raison de 12,84% et de la société «Cardinal Brands Limited» à raison de 52,87%.

De ce fait, à l'issue de ces deux opérations, la société «Cardinal Brands Limited» détient désormais directement le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de la société «Power Brands», ce qui lui permet, indirectement de déterminer les décisions économiques et financières relatives à la société Céréalis.

De plus, sachant que désormais la société «Cardinal Brands Limited» détient directement plus de 50% des droits de vote de la société «Power Brands», elle est présumée, au sens l'article 10 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, légalement agir de concert avec la société «Power Brands» vis-à-vis de la société Céréalis.

¹ Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 juillet 2022 de la société «Power Brands Holding», la dénomination sociale et l'objet social de la société «Power Brands Holding» ont fait l'objet de modifications. L'objet social prévoira désormais que la société est industrielle et la nouvelle dénomination sociale sera désormais «Power Brands».

² Société de droit mauricien, dont le capital est détenu par deux fonds d'investissements créés respectivement par un fonds souverain qatari et une institution gouvernementale rwandaise. En vertu d'un pouvoir signé en date du 28 octobre 2022, elle est représentée, par Mr Amine Allam, de nationalité tunisienne et résident en Tunisie.

Par décision n° 45 du 14 novembre 2022, en application de sa décision n°10 du 23 juin 2022 sus visée, et sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant l'activité de la société Céréalis, le Conseil du Marché Financier fixe les conditions de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire à laquelle est soumise la société «Cardinal Brands Limited» agissant de concert avec la société «Power Brands», visant l'acquisition par cette dernière des actions Céréalis qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

Dénomination sociale : Cardinal Brands Limited

Loi applicable : Droit mauricien.

Siège social : Sanne House, Bank Street, Twenty Eight, Cybercity, Ebene 72201, Mauritius.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis à l'Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajene-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société «Cardinal Brands Limited» détient 5 405 599 actions représentant 52,87% du capital de la société «Power Brands» qui, à son tour, détient 3 622 208 actions représentant 74,06% du capital de la société Céréalis.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société «Cardinal Brands Limited», agissant de concert avec la société «Power Brands», vise l'acquisition par cette dernière du reste des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de la société Céréalis, soit **1 266 681** actions représentant **25,91%** du capital de ladite société. La société «Power Brands» s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **13,300 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente Offre Publique d'Achat est initiée par la société «Cardinal Brands Limited» et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°10 du 23 juin 2022, soumettant aux dispositions des articles 6 et 7, toute personne qui, viendrait à acquérir, d'une manière individuelle ou de concert, directement ou indirectement, une part de droits de vote dans le capital de la société «Power Brand», dépassant la part détenue par la famille Gahbiche, qui serait de nature à conférer à cette personne le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de la société, de manière à lui permettre de déterminer les décisions relatives à la société Céréalis.

Cette situation a été constatée suite :

- la réalisation en date du 21 octobre 2022, de l'opération de cession d'une part de 74,09% du capital de la société Céréalis par les membres de la famille Gahbiche et la société Ekuity Capital au profit de la société «Power Brands»,

- la détention par la société « Cardinal Brands Limited » à l'issue de l'augmentation du capital de la société « Power Brands » décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 octobre 2022, de 52,87% de son capital.

De ce fait, au terme de ces deux opérations, la société « Cardinal Brands Limited » détient désormais directement le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de la société « Power Brands », ce qui lui permet, indirectement, de déterminer les décisions économiques et financières relatives à la société Céréalis.

Dans le cadre de cette Offre Publique d'Achat Obligatoire, la société « Cardinal Brands Limited » agissant de concert avec la société « Power Brands » vise l'acquisition par cette dernière des actions Céréalis qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société.

en date du 27/07/2022 et a porté sur l'acquisition par la société Cardinal Brands Holding de **2 182 590 actions** Céréalis représentant **10,138%** du capital de ladite société.

VII- Intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines suivants :

a) Politique industrielle :

La Société « Cardinal Brands Limited » envisage de maintenir la politique industrielle actuelle de la société Céréalis.

b) Politique financière :

La Société « Cardinal Brands Limited » envisage de maintenir la politique financière actuelle de la société Céréalis.

c) Politique sociale :

La Société « Cardinal Brands Limited » envisage de maintenir la politique sociale actuelle de la société Céréalis.

d) Cotation en Bourse :

Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire, la société « Power Brands » détiendrait au moins 95% du capital et des droits de vote de la société Céréalis, la société « Power Brands » procèdera au dépôt d'un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital que la société « Power Brands » ne détiendrait pas.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

La société « Cardinal Brands Limited » agissant de concert avec la société « Power Brands » et les dirigeants de Céréalis S.A ont convenu de ce qui suit :

-La démission des personnes visées ci-dessous de leur mandat d'administrateur de la société Céréalis S.A :

-M. Mohamed Aymen Gahbiche;

-M. Walid Gahbiche ;

-et, Mme Samira Maarouf Bouraoui.

Le remplacement de ces personnes par les personnes suivantes (sans préjudice du droit des actionnaires de Céréalis de désigner, plus tard, des administrateurs additionnels) :

-M. Amine Allam ;

-M. Charles Bouaziz ;

-et, Mme Maty Ndiaye.

-La démission de M. Mohamed Salah Gahbiche de son mandat de Président du Conseil d'Administration et son remplacement par M. Amine Allam.

Les démissions et nominations susmentionnées ne sont pas encore effectives à la date de la présente offre.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **jeudi 17 novembre 2022 au mercredi 07 décembre 2022 inclus**.

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **07 décembre 2022 inclus**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de la clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel du CMF et de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Céréalis sera **suspendue durant les séances de bourse des 15 et 16 novembre 2022, et reprendra à partir du 17 novembre 2022**.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Céréalis.

- **Siège social :** Immeuble Amir Bouhaira-Appt n°1- Rue du Lac Turkana -Les Berges du Lac-1053 Tunis-

- **Téléphone :** 71 961 996

- **Forme juridique :** Société Anonyme –SA-

- **Date de constitution :** 23/09/2003

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Identifiant unique**: 0849850A

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- **Objet social (article 2 des statuts)** :

La société Céréalis S.A, a pour objet :

- La production, l'importation et la commercialisation des chips, snacks, amuse-gueules, fruits secs et autres produits assimilés ;
- La production des plats surgelés pré cuisines ou non ;
- La fabrication de tous produits agroalimentaires ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- Généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Mohamed Salah Gahbiche	Président	Lui-même	2022-2024 ⁽¹⁾
M. Karim Gahbiche	Administrateur	Lui-même	2022-2024 ⁽¹⁾
Mme. Samira Maarouf Bouaroui	Administrateur	Lui-même	2022-2024 ⁽¹⁾
M. Walid Gahbiche	Administrateur	Lui-même	2022-2024 ⁽¹⁾
M. Mohamed Aymen Gahbiche	Administrateur	Lui-même	2022-2024 ⁽¹⁾
Ekuity Capital	Administrateur	M. Abdelbasset Ben Moussa	2021-2023 ⁽²⁾
M. Hamadi Mokdadi (représentant des actionnaires minoritaires)	Administrateur	Lui-même	2021-2023 ⁽²⁾

(1) Mandats renouvelés par l'AGO du 28/06/2022

(2) Mandats renouvelés par l'AGO du 09/06/2022

Direction :

M. Karim Gahbiche : Directeur Général de la société Céréalis S.A. Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'Administration de la société réuni en date du 29/04/2022 pour la durée de son mandat d'administrateur.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet In First Auditors Représenté par M. Mohamed Triki	Rue Lac Ourmia, Imm Miniar, Les Berges du Lac, 1053 Tunis Tel : (216) 70 294 005 E-mail : office@infirst.tn	2022-2024 ⁽³⁾

(3) AGO du 28/06/2022

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 4 888 889 dinars

- **Nombre total des droits de vote** : 4 888 889 droits de vote

- **Nombre total des titres** : 4 888 889 actions

- **Structure du capital de la société Céréalis après l'opération d'acquisition en date du 21/10/2022 par Power Brands de 3 622 208 actions Céréalis :**

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Power Brands	3 622 208	3 622 208	74,09%	3 622 208	74,09%
Autres actionnaires (moins de 5%)	1 266 681	1 266 681	25,91%	1 266 681	25,91%
Total	4 888 889	4 888 889	100%	4 888 889	100%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société Céréalis arrêtés au 31 décembre 2021 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6602 du 11/05/2022.

4-2 Etats financiers consolidés de la société Céréalis arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6602 du 11/05/2022.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société Céréalis arrêtés au 30 juin 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6684 du 05/09/2022.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Céréalis arrêtés au 30 septembre 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6718 du 21/10/2022.

5- Entreprises comprises dans la consolidation :

Entreprise	Siege social	Principes de consolidation appliqués
Céréalis S.A (Société mère)	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt. n°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Intégration globale
Bolerio	Zone industrielle Goubellat 9080	Intégration globale
Inter Distribution	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt. n°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Intégration globale
Icerberg Distribution	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt. n°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Intégration globale

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

أدفنس تونس

ADVANS TUNISIE SA

Société Anonyme au capital social de 23.000.000 Dinars
Siège social : Immeuble Vie III, Zac Khareddine, Lac III, Tunis
Identifiant unique : 1317726X
Tél : 36 410 510

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit

Emission d'un Emprunt Obligatoire

« ADVANS 2022- 4»

de 4 000 000 Dinars

Sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décisions à l'origine de l'émission :

Lors de sa réunion tenue le **15/02/2022**, l'Assemblée Générale Ordinaire de « ADVANS TUNISIE SA » a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant global de **100 millions de dinars** au cours des exercices 2022 et 2023, et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions et pour signer tous actes, percevoir toute somme et généralement faire le nécessaire dans le cadre de cette opération.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **04/10/2022** a approuvé d'émettre des emprunts obligataires selon les conditions plafonnées suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	Un taux (TMM+3,5%) fixe durant toute la durée de vie de l'Emprunt et/ou TMM+3%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La Direction Générale d'ADVANS TUNISIE, a décidé d'émettre un emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, comme suit :

Montant	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
4.000.000 dinars	5 ans	10,35% Brut l'an et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

- **Montant de l'emprunt**

Le montant nominal du présent emprunt est de **4 millions de dinars**, divisés en 40.000 obligations de **100 dinars** de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « ADVANS-2022-4 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscriptions et de versements**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14/11/2022** auprès d'AMEN INVEST, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **17/11/2022**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 40.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 4.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/11/2022**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **But de l'émission**

ADVANS TUNISIE SA a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2022-4 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par AMEN INVEST- Intermédiaire en Bourse.
- **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/11/2022**, seront décomptés et payés à cette date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **17/11/2022** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :
 - **Taux fixe** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 10,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2.75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N**.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.
L'emprunt sera amorti en totalité le **17/11/2027**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/11/2023**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.
- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Ce taux est de **10,35%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : **2,75%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**
 - **Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » sont émises pour une durée de **5 ans**.
 - **Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » est de **3 années**.
 - **Duration de l'emprunt** (souscription à taux fixe) La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6502 années**.
- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « ADVANS 2022-4 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations y afférente.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunaux compétents en cas de litige:** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM et à l'inverse, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	104,394	109,003	109,020
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	150,405	150,433
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	125,094	125,114
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	135,471	135,494
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	130,686	130,710
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	131,414	131,437
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	125,421	125,442
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	50,477	50,486
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	36,548	36,554
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	124,486	124,506
11	BTK SICAV ***	BTK CONSEIL	16/10/00	104,652	109,767	109,784
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	18,458	19,334	19,337
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	133,698	133,712
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,255	1,255
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	131,000	131,014
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,696	12,697
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	185,315	185,349
18	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,560	12,561
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	105,460	105,362
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	108,005	108,028
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	15,115	15,117
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,050	2,055
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	68,122	68,131
24	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	144,278	144,254
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	109,129	109,216
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	116,694	116,712
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	151,511	151,631
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	570,095	570,466
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	150,016	149,762
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	191,074	191,190
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	103,801	103,247
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	138,277	138,557
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	172,405	172,498
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	155,629	155,802
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	23,920	23,903
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	97,923	97,992
37	FCP GAT VIE MODÈRE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,012	1,012
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,013	1,012
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 379,942	2 379,221
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	152,687	150,889
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	243,567	239,424
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,091	3,077
43	FCP MAGHREBIA MODÈRE	UFI	23/01/06	2,679	2,781	2,770
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,011	62,153
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,379	1,380
46	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,277	1,273
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,281	1,275
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	106,676	En liquidation	En liquidation
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSET **	AFC	17/04/17	1 187,879	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UEB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	14,812	14,608
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	11,366	11,174
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	14,429	14,218
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	93,409	92,694
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,280	1,282

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	109,868	109,890	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	101,207	101,221	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	107,597	107,615	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	104,977	104,994	
60 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	106,699	106,712	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	110,083	110,102	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	106,303	106,322	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	103,456	103,478	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	101,283	101,284	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	107,171	107,190	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	108,945	108,966	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	106,496	106,515	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	105,087	105,101	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	105,406	105,418	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	103,945	103,964	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	107,135	107,150	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	104,430	104,447	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	102,601	102,612	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	107,661	107,678	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	103,265	103,281	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	111,890	111,905	
77 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	106,002	106,002	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	109,725	109,751	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	110,442	110,611	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	64,101	64,117	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	107,588	107,211	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,910	17,899	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	311,137	311,826	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 195,196	2 189,802	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,854	70,852	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	56,005	56,010	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,713	108,720	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,386	11,383	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,401	15,425	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	17,208	17,183	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	14,954	14,940	
92 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	106,035	105,901	
94 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	88,569	88,725	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	92,798	92,990	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	104,420	104,322	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	100,129	99,396	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,743	10,679	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	104,107	103,965	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	151,827	151,498	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	104,191	104,302	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	123,117	122,781	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	135,615	134,484	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	198,537	196,199	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	183,933	182,253	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	177,902	176,749	
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	24,432	24,091	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	151,585	150,358	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	160,233	160,458	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 116,431	5 101,010	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	96,691	96,181	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 865,403	4 789,079	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,685	10,582	
115 FCP SÉCURITÉ	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	172,828	172,501	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	11 465,425	11 298,085	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 244,441	10 204,286	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	125,981	125,910	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

**** La Valeur Liquidative de TUNISIE SICAV a été divisée par deux depuis le 02/08/2022

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublutex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 27/06/2022

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 27/06/2022

57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkan- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *CGF Premium Obligataire FCP* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 4 215 050 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 171 349 DT

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

L'emprunt obligataire SERVICOM 2016 a fait l'objet d'une restructuration le 01/10/2019 suite aux impayés relatifs aux échéances du 12/02/2019. A cet effet, une assemblée générale spéciale des détenteurs des obligations tenue le 01/10/2019 a décidé de :

- Translater la date de jouissance dudit emprunt (capital restant dû inchangé) au 12 décembre 2019, soit 10 mois depuis la dernière échéance non honorée ;
- Fixer la durée de l'emprunt à 5 ans. La dernière échéance étant le 24/12/2024 ;
- Modifier l'échéancier de remboursement du capital et de paiement d'intérêt de semestriel à annuel avec comme première échéance le 12/12/2020 ;
- Modifier les taux de rémunération pour la catégorie fixe à 11,6% au lieu de 8,2% et pour la catégorie variable à TMM+4,6% au lieu de TMM+3%.

A la date d'émission de notre rapport, aucun encaissement n'a été réalisé par le fonds.

L'encours desdites obligations détenues par « CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP » s'élève au 31/12/2021 à 1 009 084 DT représentant 23,59% de son actif net. Le fonds a décidé à cet effet de suspendre la constatation des intérêts courus au titre de cet emprunt mais aucune dépréciation n'a été constatée à la date d'émission de notre rapport.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la² connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des éléments mentionnés dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons que l'actif de CGF Premium Obligataire FCP a été employé, au 31 décembre 2021, en des titres émis par un même émetteur SERVICOM à un taux de 23,59% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation.

Tunis, le 03 Novembre 2022

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Bilan arrêté au 31/12/2021
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	3 375 764	3 641 198
a- Actions et valeurs assimilées		-	-
b- Obligations et valeurs assimilées		3 375 764	3 641 198
AC2- Placements monétaires et disponibilités		901 822	809 127
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		901 822	809 127
AC3- Créances d'exploitation	4.3	390	390
TOTAL ACTIF		4 277 976	4 450 715
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	40 086	34 579
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	22 839	13 791
TOTAL PASSIF		62 926	48 370
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	3 346 508	3 643 263
Sommes Capitalisables		868 529	759 082
CP2- a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		697 193	687 217
b - Sommes capitalisables de l'exercice		171 349	71 865
ACTIF NET		4 215 050	4 402 345
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 277 976	4 450 715

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le <u>31/12/2021</u>	Exercice clos le <u>31/12/2020</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	122 587	160 329
a. Dividendes		-	-
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		122 587	160 329
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	118 460	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		241 047	160 329
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(56 419)	(66 762)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		184 627	93 567
CH2- Autres charges	4.9	(12 580)	(13 140)
RESULTAT D'EXPLOITATION		172 047	80 427
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(698)	(8 562)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		171 349	71 865
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		698	8 562
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		231	(19 791)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2	21 093
Frais de négociation de titres		-	(344)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		172 279	81 385

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le <u>31/12/2021</u>	Exercice clos le <u>31/12/2020</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	172 279	81 385
a- Résultat d'exploitation	172 047	80 427
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(231)	(19 791)
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2	21 093
d- Frais de négociation de titres	-	(344)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(359 573)	(803 745)
a / Souscriptions	5 000	1 564 440
Capital (Souscription)	4 125	1 301 816
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	1	(533)
Régularisation des sommes capitalisables (Souscription)	874	263 157
b / Rachats	(364 573)	(2 368 185)
Capital (Rachat)	(301 168)	(1 971 016)
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	55	819
Régularisation des sommes capitalisables (Rachat)	(63 461)	(397 988)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(187 294)	(722 360)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	4 402 345	5 124 705
en fin de l'exercice	4 215 050	4 402 345
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	3 735 688	4 422 099
en fin de l'exercice	3 431 110	3 735 688
VALEUR LIQUIDATIVE	1,228	1,178
TAUX DE RENDEMENT	4,24%	1,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2021

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP :

CGF Premium Obligataire FCP initialement dénommée Al Amanah Obligataire FCP, est un fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11 septembre 2007 n° 15/2007.

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce depuis l'exercice 2015.

Suite à l'obtention de l'agrément de changement de la dénomination n°66-2016 du 28 décembre 2016, la dénomination du fonds est passée d'«Al Amanah Obligataire FCP» à «CGF Premium Obligataire FCP».

Le dépositaire de ce fonds est l'Arab Tunisian Bank (ATB) suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire BIAT.

Le gestionnaire est la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse.

Les distributeurs du fonds sont l'ATB et la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 d'ajout de l'ATB en tant que nouveau distributeur du fonds.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 25-02-2008.

La valeur d'origine des parts initialement fixée à 100 dt a été ramenée à 1dt à partir du 13 novembre 2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

Au 31/12/2021, le fonds CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2021 de Bons du Trésor Assimilables et obligations. Le solde de ce poste s'élève à 3 375 764 dinars, détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Obligations et valeurs assimilées				
Emprunts d'état				
BTA 5,6% Août 2022	800	766 610	812 093	18,98%
BTA-6.90% MAI22	683	734 230	708 925	16,57%
Total Emprunts d'état		1 500 840	1 521 018	35,55%
Emprunts de sociétés				
EO ATB SUB 2017 CAT A	3 000	240 000	252 738	5,91%
EO HL 2015-01 B	3 060	61 200	63 790	1,49%
EO HL 2015-02 B	1 250	50 000	52 400	1,22%
EO SERVICOM 2016	10 000	1 009 000	1 009 084	23,59%
EO STB 2008/2	2 800	70 000	73 161	1,71%
EO UIB 2009/1	9 670	379 537	388 241	9,08%
EO UIB 2011-1	300	15 000	15 265	0,36%
ES AMEN BANK 2008	5	64	67	0,00%
Total Emprunts des sociétés		1 824 801	1 854 746	43,99%
Total portefeuille		3 325 641	3 375 764	78,91%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2020	3 579 222	80 075	(18 099)	3 641 198	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	-
Obligations de sociétés	-	-	-	-	-
Actions SICAV	-	-	-	-	-
Parts OPCVM	-	-	-	-	-
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	-
Obligations de sociétés	(253 582)	-	-	(253 582)	2
Actions SICAV	-	-	-	-	-
Parts OPCVM	-	-	-	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes	-	-	231	231	-
Variation des intérêts courus	-	(12 083)	-	(12 083)	-
Soldes au 31 décembre 2021	3 325 640	67 992	(17 868)	3 375 764	2

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus des BTA	73 542	92 153
Revenus des obligations des sociétés	49 045	68 176
Total	122 587	160 329

4.3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont constituées des retenues à la source sur BTA et obligations d'état. Cette rubrique affiche un solde de 390 DT au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Retenue à la source sur EO	390	390
Total	390	390

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus sur comptes de dépôt	118 460	-
Total	118 460	-

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par CGF Premium Obligataire FCP au gestionnaire Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse et au dépositaire. Elles s'élèvent à 40 086 DT au 31-12-2021 contre un solde de 34 579 DT au 31-12-2020.

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Gestionnaire	12 272	14 124
Dépositaire	27 814	20 455
Total	40 086	34 579

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 22 839 DT au 31-12-2021 contre un solde de 13 791 DT au 31-12-2020 :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Commissaire aux comptes	20 897	13 197
Publications CMF	1 582	203
Redevance CMF	346	391
Etat	15	-
Total	22 839	13 791

4.7- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (187 294) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(296 756)
Variation de la part Revenu	109 460
Variation de l'Actif Net	(187 294)

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2021

Montant :	3 643 263
Nombre de titres :	3 735 688
Nombre de porteurs de parts :	74

Souscriptions réalisées

Montant :	4 125
Nombre de titres émis :	4 230
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant :	301 168
Nombre de titres rachetés :	308 808
Nombre de porteurs de parts sortants :	3

Capital au 31-12-2021

Montant :	3 346 221	*
Nombre de titres :	3 431 110	
Nombre de porteurs de parts :	71	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice. Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	3 346 221
Variation des + ou- valeurs potentielles sur titres	231
Plus ou moins-valeurs réalisées sur cession de titres	2
Régularisation des SND	56
Frais de négociation de titres	-
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2021	3 346 508

4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 56 419 DT au cours de l'exercice clos le 31-12-2021 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération du Gestionnaire	49 060	58 054
Rémunération du Dépositaire	7 359	8 708
Total	56 419	66 762

4.9- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à 12 580 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération commissaire aux comptes	7 700	7 700
Redevance CMF	4 123	4 879
Publicité et publications	457	201
Services bancaires et assimilés	165	21
Impôts et taxes	135	105
Charges diverses	-	236
Total	12 580	13 140

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents (*) :

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	0,070	0,043	0,053	0,072	0,044
Charges de gestion des placements	-0,016	-0,018	-0,020	-0,019	-0,008
Revenu net des placements	0,054	0,025	0,033	0,053	0,037
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,003	-0,003	-0,002
Résultat d'exploitation (1)	0,050	0,022	0,029	0,050	0,035
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,000	-0,002	-0,006	-0,010	0,005
Sommes capitalisables de l'exercice	0,050	0,019	0,023	0,040	0,040
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,000	-0,005	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,006	-0,002	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	0,000	0,000	-0,002	0,000	0,000
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,050	0,022	0,028	0,050	0,035
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000	-0,002	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000	0,000	-0,001	0,000	0,000
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	1,228	1,178	1,159	1,137	1,098
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-1,34%	-1,37%	1,37%	1,37%	0,81%
Autres charges/actif net moyen	-0,30%	-0,27%	0,22%	0,19%	0,18%
Résultats capitalisables (d'exploitation) de l'exercice/actif net moyen	1,91%	1,65%	1,97%	3,57%	3,75%

(*) Voir note 1

5.2- Transactions avec les parties liées :

- La gestion de CGF Premium Obligataire FCP est confiée à la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée trimestriellement. Cette commission a été portée à 1% HT de l'actif net par an à partir du 13 novembre 2017.

Les frais de gestion s'élèvent à 49 060 DT au cours de l'exercice clos le 31-12-2021.

- La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB à partir du 13 novembre 2017 en remplacement de la BIAT. La convention de dépôt et de gestion qui lie l'ATB et le gestionnaire de CGF Premium Obligataire FCP prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT par an au lieu d'une rémunération annuelle de 0,1 HT de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT HT servies à la BIAT. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif et versée annuellement au dépositaire ATB.

Les frais de dépositaire s'élèvent à 7 359 DT au cours de l'exercice clos le 31/12/2021.

5.3- Note sur les événements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 14 Octobre 2022.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 172.957.387, un actif net de D : 171.041.009 et un bénéfice de la période de D : 2.801.328.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2022, ainsi que de

sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>138 101 011,219</u>	<u>93 318 140,745</u>	<u>93 476 372,962</u>
Obligations et valeurs assimilées OPCVM		131 473 735,634 6 627 275,585	85 602 939,322 7 715 201,423	85 642 531,335 7 833 841,627
Placements monétaires et disponibilités		<u>34 853 984,335</u>	<u>63 072 128,367</u>	<u>67 609 863,265</u>
Placements monétaires Disponibilités	5	14 561 423,566 20 292 560,769	29 056 091,576 34 016 036,791	31 100 697,098 36 509 166,167
Créances d'exploitation	6	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>
TOTAL ACTIF		<u>172 957 386,894</u>	<u>156 392 660,452</u>	<u>161 088 627,567</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	227 938,799	197 764,710	198 866,195
Autres créditeurs divers	8	1 688 439,571	1 629 795,566	1 084 960,903
TOTAL PASSIF		<u>1 916 378,370</u>	<u>1 827 560,276</u>	<u>1 283 827,098</u>
ACTIF NET				
Capital	9	163 239 231,682	148 119 033,500	150 999 323,282
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		147,160	1 205,043	1 227,479
Sommes distribuables de l'exercice en cours		7 801 629,682	6 444 861,633	8 804 249,708
ACTIF NET		<u>171 041 008,524</u>	<u>154 565 100,176</u>	<u>159 804 800,469</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>172 957 386,894</u>	<u>156 392 660,452</u>	<u>161 088 627,567</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 078 614,456	5 989 630,603	1 289 753,005	2 625 266,472	4 121 437,580
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 078 614,456	5 694 806,843	1 289 753,005	2 374 601,378	3 870 772,486
Revenus des titres OPCVM		-	294 823,760	-	250 665,094	250 665,094
Revenus des placements monétaires	11	491 521,132	1 825 172,719	814 021,087	3 038 579,054	3 744 717,959
Revenus des prises en pension	12	372 864,029	813 066,032	258 047,324	736 380,461	1 015 066,834
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 942 999,617	8 627 869,354	2 361 821,416	6 400 225,987	8 881 222,373
Charges de gestion des placements	13	(217 938,799)	(647 944,101)	(187 764,710)	(524 436,859)	(723 303,054)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 725 060,818	7 979 925,253	2 174 056,706	5 875 789,128	8 157 919,319
Autres charges	14	(59 583,126)	(240 081,693)	(52 065,427)	(150 687,654)	(205 623,258)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 665 477,692	7 739 843,560	2 121 991,279	5 725 101,474	7 952 296,061
Régularisation du résultat d'exploitation		(325 636,439)	61 786,122	258 715,632	719 760,159	851 953,647
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 339 841,253	7 801 629,682	2 380 706,911	6 444 861,633	8 804 249,708
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		325 636,439	(61 786,122)	(258 715,632)	(719 760,159)	(851 953,647)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		94 133,446	(328 054,826)	108 126,910	55 027,658	176 042,520
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		41 716,745	431 845,507	-	6 511,240	6 511,240
RESULTAT DE LA PERIODE		2 801 327,883	7 843 634,241	2 230 118,189	5 786 640,372	8 134 849,821

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 801 327,883	7 843 634,241	2 230 118,189	5 786 640,372	8 134 849,821
Résultat d'exploitation	2 665 477,692	7 739 843,560	2 121 991,279	5 725 101,474	7 952 296,061
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	94 133,446	(328 054,826)	108 126,910	55 027,658	176 042,520
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	41 716,745	431 845,507	-	6 511,240	6 511,240
	-	-	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(8 805 376,140)	-	(4 889 491,740)	(4 889 491,740)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(9 000 014,723)	12 197 949,954	7 073 979,020	24 080 179,895	26 971 670,739
Souscriptions					
- Capital	15 446 242,832	156 813 747,881	17 619 637,498	122 867 253,998	170 087 474,689
- Régularisation des sommes non distribuables	4 206,426	86 635,986	2 667,047	75 078,554	126 450,210
- Régularisation des sommes distribuables	570 547,223	3 103 714,460	653 172,945	4 609 444,730	7 183 144,079
Rachats					
- Capital	(24 120 543,957)	(144 661 291,681)	(10 805 733,376)	(96 890 345,107)	(141 353 883,479)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 275,775)	(102 974,467)	(1 363,260)	(63 692,424)	(112 471,479)
- Régularisation des sommes distribuables	(896 191,472)	(3 041 882,225)	(394 401,834)	(6 517 559,856)	(8 959 043,281)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(6 198 686,840)	11 236 208,055	9 304 097,209	24 977 328,527	30 217 028,820
ACTIF NET					
En début de période	177 239 695,364	159 804 800,469	145 261 002,967	129 587 771,649	129 587 771,649
En fin de période	171 041 008,524	171 041 008,524	154 565 100,176	154 565 100,176	159 804 800,469
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 666 361	1 464 384	1 371 448	1 185 364	1 185 364
En fin de période	1 582 238	1 582 238	1 437 615	1 437 615	1 464 384
VALEUR LIQUIDATIVE	108,101	108,101	107,515	107,515	109,128
TAUX DE RENDEMENT	1,63%	4,57%	1,51%	4,15%	5,62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022.L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2022 à D : 138.101.011,219 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% Actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		127 501 000,000	131 473 735,634	76,87%
	Obligations de sociétés		57 501 000,000	59 958 543,634	35,06%
TN0003400348	AMEN BANK ES 2009	10 000	132 900,000	132 916,000	0,08%
TN0003400405	AMEN BANK ES 2010	10 000	199 600,000	200 592,000	0,12%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	5 600 000,000	5 858 608,000	3,43%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	1 000 000,000	1 030 144,000	0,60%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	900 000,000	927 424,000	0,54%
TN0003600640	ATB SUB 2017	30 000	1 800 000,000	1 867 200,000	1,09%
TN0004700712	ATL 2017 SUB	2 000	120 000,000	127 272,000	0,07%
TN0004700738	ATL 2017-2 B	2 500	50 000,000	52 058,000	0,03%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	2 500	150 000,000	155 568,000	0,09%
TN0004700761	ATL 2018 -1 B	2 500	50 000,000	50 712,000	0,03%
TN0004700803	ATL 2019-1 CA	7 000	420 000,000	451 925,600	0,26%
TN0004700811	ATL 2020-1 CA	5 000	400 000,000	431 336,000	0,25%
TN0006610430	ATTIJARI LEAS 2016-2 C	5 000	200 000,000	207 296,000	0,12%
TN0006610547	ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	280 000,000	286 395,200	0,17%
TN0006610554	ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	560 000,000	598 500,000	0,35%
TN0001900836	BH 2009	20 000	460 000,000	480 080,000	0,28%
TN0001901081	BH 2019-1	5 000	200 000,000	207 024,000	0,12%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	132 900,000	135 684,000	0,08%
TN0001300664	BTE 2019	6 000	360 000,000	382 915,200	0,22%
TN0004620134	BTK 2009 C	5 000	99 800,000	103 220,000	0,06%
TN0002101897	TL 2015-2 B	5 000	100 000,000	103 584,000	0,06%
TN0002101913	TL 2016-1	5 000	100 000,000	103 040,000	0,06%
TN0002101988	TL 2017-2	10 000	600 000,000	625 344,000	0,37%
TN0002102077	TL 2018 SUB A	2 500	100 000,000	105 164,000	0,06%
TN0002102093	TL 2018 SUB B	2 500	200 000,000	210 666,000	0,12%
TN0002102135	TLF 2020-1 TF	15 000	900 000,000	928 836,000	0,54%
TN0002102143	TLF2020 SUB -TF	20 000	1 600 000,000	1 687 344,000	0,99%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	20 000	1 600 000,000	1 657 488,000	0,97%
TN0003900230	UIB 2009/1 B	20 000	265 800,000	268 200,000	0,16%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	300 000,000	307 304,000	0,18%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 CA	10 000	600 000,000	642 256,000	0,38%
TN0002601201	STB 2020-1	7 000	420 000,000	436 044,000	0,25%

TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	12 000 000,000	12 830 496,000	7,50%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15 000	1 500 000,000	1 608 900,000	0,94%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	4 000 000,000	4 015 329,941	2,35%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	2 100 000,000	2 104 149,600	1,23%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	6 000 000,000	6 145 200,000	3,59%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	10 000 000,000	10 484 640,000	6,13%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20 000	2 000 000,000	2 007 688,093	1,17%
	Emprunt national		70 000 000,000	71 515 192,000	41,81%
TN0008000838	Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000,000	10 177 440,000	5,95%
TN0008000846	Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000,000	30 538 392,000	17,85%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	20 000 000,000	20 768 640,000	12,14%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 3TR 2022 CAT B TF	100 000	10 000 000,000	10 030 720,000	5,86%
	Titre OPCVM		6 603 268,533	6 627 275,585	3,87%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	835	87 113,752	104 015,115	0,06%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV LEPARGNE OBLIGATAIRE	27 202	3 606 851,532	3 657 064,082	2,14%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	27 082	2 909 303,249	2 866 196,388	1,68%
	Total		134 104 268,533	138 101 011,219	80,74%
	Total par rapport au total des actifs			79,85%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2022 à D : 14.561.423,566 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% Actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>	7 460 116,884	7 493 315,787	4,38%
TNCZ4N1336Y5	Certificat de dépôt UIB au 06/10/2022 à 7,26% 30 jours	7 460 116,884	7 493 315,787	4,38%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	7 000 617,397	7 068 107,779	4,13%
	Pension livrée BTE au 01/11/2022 à 8,03% pour 60 jours	5 000 617,397	5 032 964,446	2,94%
	Pension livrée ATTIJARI bank au 13/10/2022 à 8,11% pour 90 jours	2 000 000,000	2 035 143,333	1,19%
	TOTAL	14 460 734,281	14 561 423,566	8,51%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			8,42%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 30 septembre 2022 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Sommes à encaisser	2 391,340	2 391,340	2 391,340
Total	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2022 à D : 227.938,799 contre D : 197.764,710 au 30/09/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	217 938,799	187 764,710	198 866,195
Dépositaire	10 000,000	10 000,000	-
Total	<u>227 938,799</u>	<u>197 764,710</u>	<u>198 866,195</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2022 à D : 1.688.439,571 contre D : 1.629.795,566 au 30/09/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	14 027,329	12 499,740	13 535,748
Dividendes à payer	1 633 140,925	1 585 280,897	1 029 965,409
Commissaire aux comptes	25 612,723	17 978,285	24 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	13 200,324	11 385,198	13 593,167
Retenue à la source	83,053	83,050	1 083,050
TCL	1 551,688	1 744,867	1 960,000 0
Total	<u>1 688 439,571</u>	<u>1 629 795,566</u>	<u>1 084 960,903</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	150 999 323,282
Nombre de titres	1 464 384
Nombre d'actionnaires	1 294

Souscriptions réalisées

Montant	156 813 747,881
Nombre de titres émis	1 520 773
Nombre d'actionnaires nouveaux	151

Rachats effectués

Montant	(144 661 291,681)
Nombre de titres rachetés	(1 402 919)
Nombre d'actionnaires sortants	(306)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(328 054,826)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	431 845,507
Régularisation des sommes non distribuables	(16 338,481)

Capital au 30-09-2022

Montant	163 239 231,682
Nombre de titres	1 582 238
Nombre d'actionnaires	1 139

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2022 à D : 2.078.614,456 contre D : 1.289.753,005 pour la même période de l'exercice 2021 se détaillant ainsi:

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
<u>Revenus des obligations</u>	<u>2 073 582,127</u>	<u>5 650 461,399</u>	<u>1 258 014,265</u>	<u>2 279 283,748</u>	<u>3 743 716,116</u>
Intérêts	2 073 582,127	5 650 461,399	1 258 014,265	2 279 283,748	3 743 716,116
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>5 032,329</u>	<u>44 345,444</u>	<u>31 738,740</u>	<u>95 317,630</u>	<u>127 056,370</u>
Intérêts des BTA	5 032,329	44 345,444	31 738,740	95 317,630	127 056,370
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>-</u>	<u>294 823,760</u>	<u>-</u>	<u>250 665,094</u>	<u>250 665,094</u>
Dividendes	-	294 823,760	-	250 665,094	250 665,094
TOTAL	<u>2 078 614,456</u>	<u>5 989 630,603</u>	<u>1 289 753,005</u>	<u>2 625 266,472</u>	<u>4 121 437,580</u>

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2022 à D : 491.521,132 contre D : 814.021,087 pour la même période de l'exercice 2021, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	229 483,337	976 590,260	430 442,925	1 950 276,822	2 444 714,034
Intérêts des certificats de dépôts	262 037,795	848 582,459	383 578,162	1 088 302,232	1 300 003,925
TOTAL	<u>491 521,132</u>	<u>1 825 172,719</u>	<u>814 021,087</u>	<u>3 038 579,054</u>	<u>3 744 717,959</u>

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Intérêts des pensions livrées	372 864,029	813 066,032	258 047,324	736 380,461	1 015 066,834
TOTAL	372 864,029	813 066,032	258 047,324	736 380,461	1 015 066,834

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2022 à D : 217.938,799 contre D : 187.764,710 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2021 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Rémunération du gestionnaire	217 938,799	637 944,101	187 764,710	514 436,859	713 303,054
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000	10 000,000
TOTAL	217 938,799	647 944,101	187 764,710	524 436,859	723 303,054

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2022 à D : 59.583,126 contre D : 52.065,427 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Redevance du CMF	43 586,561	178 812,026	37 551,842	102 884,243	142 656,285
Commissaire aux comptes	7 057,504	29 094,775	6 021,860	22 391,257	28 412,972
Rémunération Président du Conseil	1 058,823	3 176,469	1 058,825	3 176,471	4 235,292
Jetons de présence	2 268,536	8 531,634	1 814,792	5 385,198	7 200,000
TCL	5 041,140	17 278,004	5 158,154	14 178,873	19 499,275
Autres	570,562	3 188,785	459,954	2 671,612	3 619,434
TOTAL	59 583,126	240 081,693	52 065,427	150 687,654	205 623,258

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022**

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 865.382, un actif net de D : 862.097 et un bénéfice de la période de D : 9.590.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 octobre 2022

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	669 167	845 360	888 143
Actions et droits rattachés		41	39	39
OPCVM		42 114	47 865	
Obligations et valeurs assimilées		627 012	797 456	888 104
Placements monétaires et disponibilités		196 077	239 437	227 402
Placements monétaires	5	196 077	239 437	227 402
Créances d'exploitation		138	3	3
TOTAL ACTIF		865 382	1 084 799	1 115 548
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	2 750	2 253	2 359
Autres créditeurs divers	7	535	645	1 055
TOTAL PASSIF		3 285	2 898	3 414
ACTIF NET				
Capital	8	842 937	1 054 223	1 075 342
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		19 160	27 678	36 792
ACTIF NET		862 098	1 081 901	1 112 134
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		865 382	1 084 799	1 115 548

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	9 364	31 033	10 038	28 832	39 430
Dividendes		-	-			
Revenus des actions		3	3	3	3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 361	31 030	10 035	28 829	39 427
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	-	-	-
Revenus des placements monétaires	10	1 496	4 541	1 861	6 925	8 102
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 860	35 574	11 899	35 757	47 532
Charges de gestion des placements	11	(3 056)	(9 701)	(2 650)	(7 736)	(10 511)
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 803	25 872	9 249	28 021	37 021
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	12	(365)	(1 114)	(358)	(1 053)	(1 434)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(150)	(50)	(150)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 389	24 609	8 840	26 817	35 387
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 256)	(5 448)	1 136	861	1 405
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 133	19 160	9 976	27 678	36 792
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 256	5 448	(1 136)	(861)	(1 405)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 019)	(3 667)	1 513	3 399	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		7 220	9 931	-	379	1 924
RESULTAT DE LA PERIODE		9 590	30 873	10 354	30 596	41 256

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	9 590	30 873	10 354	30 596
Résultat d'exploitation	7 389	24 609	8 840	26 817
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 019)	(3 667)	1 513	3 399
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 220	9 931	-	379
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(273 292)	(280 910)	53 058	104 333
Souscriptions				
- Capital	15 359	86 734	74 829	620 241
- Régularisation des sommes non distribuables	598	3 145	2 836	22 614
- Régularisation des sommes distribuables	296	759	1 721	7 675
Rachats				
- Capital	(273 265)	(351 778)	(24 800)	(520 368)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 727)	(13 563)	(943)	(19 015)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 553)	(6 207)	(585)	(6 814)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(263 701)	(250 037)	63 411	134 928
ACTIF NET				
En début de période	1 125 798	1 112 134	1 018 490	946 973
En fin de période	862 097	862 097	1 081 901	1 081 901
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	16 762	16 874	15 758	14 944
En fin de période	12 715	12 715	16 575	16 575
VALEUR LIQUIDATIVE	67,802	67,802	65,273	65,273
TAUX DE RENDEMENT	0,95%	2,87%	0,99%	3,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2022, à D : 669.167 et se détaille comme suit

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés		27	41	0,00%
TN0007270010	TPR	9	27	41	0,00%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		41 080	42 114	4,89%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	389	41 080	42 114	4,89%
	Obligations et valeurs assimilées		588 523	627 012	72,73%
	Obligations des sociétés		110 722	113 211	13,13%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	30 000	30 493	3,54%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	24 000	24 043	2,79%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	3 402	3 593	0,42%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	9 600	9 790	1,14%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	21 220	22 680	2,63%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	22 500	22 612	2,62%
	Emprunts national		112 174	120 136	13,94%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	118 220	13,71%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	1 916	0,22%
	Bons du Trésor Assimilables		365 627	393 665	45,66%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	104 780	12,15%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	99 761	11,57%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	57 223	6,64%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	130	126 685	131 901	15,30%
	Total		629 630	669 167	77,62%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				77,33%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2022 à D : 196.077, contre D : 239.437 au 30.09.2021, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% Actif net
	BTCT	30 000	29 703	29 791	3,46%
TN7N0LIXSCH6	BTCT 13 SEMAINES 02/11/2022	30 000	29 703	29 791	3,46%
	Dépôt à vue		165 297	166 286	19,29%
	Amen bank pasteur		165 297	166 286	19,29%
	Total général		195 000	196 077	22,74%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				22,66%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2022 à D : 2.750, contre D : 2.253 au 30/09/2021 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	688	2 253	2 359
Distributeur	2 063	-	-
Net à payer	<u>2 750</u>	<u>2 253</u>	<u>2 359</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2022 à D : 535, contre D : 645 au 30.09.2021, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	71	88	94
Retenues à la source à payer	306	398	416
TCL	8	10	15
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	330
Contribution sociale de solidarité	150	150	200
Total	<u>535</u>	<u>645</u>	<u>1 055</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	1 075 343
Nombre de titres	16 874
Nombre d'actionnaires	784

Souscriptions réalisées

Montant	86 734
Nombre de titres émis	1 361
Nombre d'actionnaires nouveaux	99

Rachats effectués

Montant	(351 778)
Nombre de titres rachetés	(5 520)
Nombre d'actionnaires sortants	(125)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 667)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	9 931
Régularisation des sommes non distribuables	(1 350)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A) 36 792
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(9 068)

Capital au 30-09-2022

Montant	842 937
Nombre de titres	12 715
Nombre d'actionnaires	758

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 9.364, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2022, contre D : 10.038 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2021 et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Revenus des actions					
- Dividendes	3	3	3	3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	1 957	7 124	3 266	11 096	14 202
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA	7 404	23 906	6 769	17 733	25 225
TOTAL	9 364	31 033	10 038	28 832	39 430

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2022 à D : 1.496, contre D : 1.861 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2021 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2022 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	991	2 846	746	2 068	3 017
Intérêts des BTCT	505	1 695	1 115	4 857	5 085
TOTAL	1 496	4 541	1 861	6 925	8 102

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2022 à D : 3.056 contre D : 2.650 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Commission de gestion	764	2 426	2 650	7 736	10 511
Commission de distribution	2 292	7 275	-	-	-
TOTAL	3 056	9 701	2 650	7 736	10 511

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2022 à D : 365 contre D : 358 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Redevance CMF	257	816	265	774	1 051
TCL	42	109	30	90	123
Autres	66	189	64	190	260
TOTAL	365	1 114	358	1 053	1 434

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS."

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 Septembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 Septembre 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Avril au 30 Septembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 4.096.818 DT, un actif net de 4.008.318 DT et une valeur liquidative de 143.037 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 Septembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 30 Septembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi

que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31 octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
			<i>Montants en</i>	<i>Montants en</i>	<i>Montants en</i>
			<i>Dinars</i>	<i>Dinars</i>	<i>Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 012 024	3 793 967	3 917 447
AC1-	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 302 568	1 208 765	1 430 117
AC1-	EMPRUNTS D'ETAT		1 552 697	2 331 216	2 366 829
AC1-	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		156 759	253 987	120 501
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 022 928	1 438 176	1 242 964
AC2-	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-	354 954	1 416 017	1 040 222
AC2-	DISPONIBILITES	AC2-	667 975	22 159	202 742
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	61 866	0	0
TOTAL ACTIF			4 096 818	5 232 144	5 160 410
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 074	6 832	7 206
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	81 426	14 504	71 603
TOTAL PASSIF			88 500	21 338	78 809
ACTIF NET			4 008 318	5 210 806	5 081 602
CP1	CAPITAL	CP1	3 912 887	5 085 822	4 937 902
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	95 430	124 984	143 700
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		111 814	128 112	151 209
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-16 384	-3 128	-7 509
ACTIF NET			4 008 318	5 210 806	5 081 602
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			4 096 818	5 232 144	5 160 410

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/07/2	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
			au	au	au	au	au
			30/09/2	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
			Montants en				
			Dinars	Dinars	Dinars	Dinars	Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	45 406	150 287	41 822	132 511	162 179
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		17 688	64 200	13 861	51 173	51 173
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		27 718	86 087	27 961	81 338	111 006
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	12 393	33 069	18 230	74 587	93 871
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		3 722	7 435	8 540	52 899	60 118
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		7 112	11 693	242	3 211	9 158
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		1 559	13 941	9 449	18 476	24 595
	REVENUS DES PLACEMENTS		57 799	183 356	60 053	207 098	256 050
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-17 322	-53 611	-19 046	-61 229	-81 293
	REVENU NET DES PLACEMENTS		40 478	129 745	41 007	145 868	174 757
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-6 017	-17 931	-5 919	-17 756	-23 548
	RESULTAT D'EXPLOITATION		34 460	111 814	35 088	128 112	151 209
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT		-13 626	-16 384	6 673	-3 128	-7 509
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		20 834	95 430	41 760	124 984	143 700
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		13 626	16 384	-6 673	3 128	7 509
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		76 567	24 392	57 953	69 639	106 553
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		11 172	-7 611	-10 458	7 220	-14 846
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-238	-608	-110	-936	-1 604
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		121	127 987	82 473	204 036	241 312

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 30-09-2022**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
	Montants en	Montants en	Montants en	Montants en	Montants
	Dinars	Dinars	Dinars	Dinars	en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	121 962	127 987	82 473	204 036	241 312
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	34 460	111 814	35 088	128 112	151 209
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	76 568	24 392	57 953	69 639	106 553
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES	11 172	-7 611	-10 458	7 220	-14 846
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-238	-608	-110	-936	-1 604
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-583 394	-1 201 271	271 969	-886 973	-1 053 453
SOUSCRIPTIONS	0	23 797	417 559	814 616	814 616
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0	17 100	304 200	602 900	602 900
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0	2 665	50 823	95 708	95 708
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS	0	3 637	52 764	104 573	104 573
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0	395	9 772	11 435	11 435
RACHATS	-583 394	-1 225 068	-145 590	-1 701 589	-1 868 069
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-409 800	-875 700	-106 600	-1 269 500	-1 390 000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-72 801	-146 324	-17 376	-197 306	-218 029
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS	-87 166	-186 264	-18 514	-220 220	-241 096
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-13 626	-16 779	-3 100	-14 563	-18 944
VARIATION DE L'ACTIF NET	-461 432	-1 073 284	354 442	-682 937	-812 141
AN3 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	4 469 749	5 081 602	4 856 364	5 893 743	5 893 743
AN4-B FIN DE PERIODE	4 008 318	4 008 318	5 210 806	5 210 806	5 081 602
AN4 NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	32 121	36 609	35 838	44 480	44 480
AN5-B FIN DE PERIODE	28 023	28 023	37 814	37 814	36 609
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	139,153	138,807	135,508	132,503	132,503
B- FIN DE PERIODE	143,037	143,037	137,801	137,801	138,807
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	11,07%	4,07%	6,71%	5,35%	4,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 30/09/2022

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/09/2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			1 237 224	1 302 568	32,50%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	975	33 483	37 916	0,95%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	42 464	1,06%
EURO-CYCLES	TN0007570013	1 925	31 914	59 354	1,48%
LANDOR	TN0007510019	1 300	8 586	8 307	0,21%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	8 822	78 085	64 930	1,62%
PGH	TN0005700018	7 124	76 490	67 671	1,69%
S.A.H TUNISIE	TN0007610017	14 800	135 476	144 685	3,61%
SFBT	TN0001100254	5 350	80 289	83 011	2,07%
SMART TUNISIE	TNQPQXRODTH8	4 732	120 666	100 318	2,50%
SOTIPAPIER	TN0007630015	23 139	142 298	154 615	3,86%
SOTRAPIL	TN0006660013	1 961	26 667	25 736	0,64%
SOTUVER	TN0006560015	8 200	32 121	79 942	1,99%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO	8 206	5 848	14 114	0,35%
STAR	TN0006060016	2 200	262 400	275 000	6,86%
TELNET HOLDING	TN0007440019	3 005	25 017	22 441	0,56%
TPR	TN0007270010	11 000	42 477	50 358	1,26%
UIB	TN0003900107	1 500	35 196	30 300	0,76%
UNIMED	TN0007720014	5 549	50 339	41 407	1,03%
AC1- B, Emprunts d'Etat			1 458 042	1 552 697	38,74%
BTA			1 458 042	1 498 372	37,38%
BTA 6% AVRIL 2023	TN0008000572	28	27 026	27 655	0,69%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	256	246 144	251 968	6,29%
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	537 302	13,40%
BTA 6.7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	681 446	17,00%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				54 326	1,36%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			155 511	156 759	3,91%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TN9LYNLKMSY6	1 050	155 511	156 759	
Total du portefeuille titres			2 850 777	3 012 024	75,14%

Les BTA en portefeuille, au 30/09/2022, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/09/2022, à **54 326 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **150 287** Dinars du 01/01/2022 au 30/09/2022, contre **132 511** Dinars du 01/01/2021 au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	Au	Au	Au	Au	Au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Revenus des actions	17 688	64 200	13 861	51 173	51 173
Revenus des Emprunts d'Etat	27 718	86 087	27 961	81 338	111 006
Total	45 406	150 287	41 822	132 511	162 179

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2022 à **354 954 Dinars**, contre **1 416 017 Dinars** au 30/09/2021 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au	Montant au	Montant au
	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Bons du Trésor à Court Terme	253 952	533 383	540 705
Certificats de Dépôt	0	0	499 517
Autres placements (Dépôt à terme)	101 002	882 634	0
Total	354 954	1 416 017	1 040 222

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif Net
BTC 52 SEMAINES 31/05/2023	TNOEL1Y1K9F2	268	7,65	268 000	253 952	6,34%
Total				268 000	253 952	6,34%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif Net
DAT 94J 07/11/2022	8,02	BIAT	1	100 000	101 002	2,52%
Total				100 000	101 002	2,52%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2022 à **666 975 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2022 au 30/09/2022 à **33 069 Dinars**, contre **74 587 Dinars** du 01/01/2021 au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des Bons du Trésor à CT	3 722	7 435	8 540	52 899	60 118
Revenus des Certificats de Dépôt	7 112	11 693	242	3 211	9 158
Revenus des autres placements (DAT)	1 559	13 941	9 449	18 476	24 595
Total	12 393	33 069	18 230	74 587	93 871

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	61 866	0	0
Total	61 866	0	0

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2022, à **88 500 Dinars**, contre **21 338 Dinars** au 30/09/2021 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
PA1	Opérateurs créditeurs	7 074	6 834	7 206
PA2	Autres créditeurs divers	81 426	14 504	71 603
	Total	88 500	21 338	78 809

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2022 à **7 074 Dinars** contre **6 834 Dinars** au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
Gestionnaire	4 841	5 858	6 184
Dépositaire	2 233	976	1 021
Total	7 074	6 834	7 206

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2022, à **81 426 Dinars** contre **14 504 Dinars** au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
Etat, impôts et taxes	3 058	1 238	595
Redevance CMF	356	410	433
Provision pour charges diverses	9 828	4 004	5 463
Rémunération CAC	4 979	4 257	5 532
Jetons de présence	10 488	4 494	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101	101
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	52 617	0	53 480
Total	81 426	14 504	71 603

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2022 au 30/09/2022 à **53 611 Dinars**, contre **61 229 Dinars** du 01/01/2021 au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	15 990	49 487	17 581	56 519	75 040
Rémunération du dépositaire	1 333	4 124	1 465	4 710	6 253
Total	17 322	53 611	19 046	61 229	81 293

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2022 au 30/09/2022 à **17 931 Dinars**, contre **17 756 Dinars** du 01/01/2021 au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevance CMF	1 120	3 465	1 231	3 958	5 255
Impôts et Taxes	178	498	156	499	603
Rémunération CAC	1 530	4 504	1 275	3 782	5 057
Jetons de présence	1 513	4 488	1 519	4 494	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200	200
Publicité et Publications	1 159	3 441	1 621	4 205	5 688
Diverses charges d'exploitation	518	1 335	118	617	746
Total	6 017	17 931	5 919	17 756	23 548

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/09/2022 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2022 (en nominal)

· Montant	3 660 900
· Nombre de titres	36 609
· Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	17 100
· Nombre de titres émis	171

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	875 700
· Nombre de titres rachetés	8 757

Capital au 30/09/2022

· Montant en nominal	2 802 300
· Sommes non Capitalisables(1)	514 530
· Sommes capitalisées (2)	596 057
· Nombres de titres	28 023
· Nombre d'actionnaires	33

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **514 530** Dinars au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2022
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	642 017
1- <u>Résultat non capitalisable de la période</u>	16 173
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	24 392
- +/- values réalisées sur cession de titres.	-7 611
- Frais de négociation de titres	-608
2- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	-143 659
- Aux émissions	2 665
- Aux rachats	-146 324
Total sommes non capitalisables	514 530

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2022 à **596 057 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	634 986
sommes capitalisées de l'exercice (*)	143 699
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-182 627
- Aux émissions	3 637
-Aux rachats	-186 264
Total des sommes capitalisées	596 057

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2021 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2022 statuant sur les états financiers de l'exercice 2021 :

Rubriques	Montant au 30/09/2022
Résultat d'exploitation - Exercice 2021	151 209
Régularisation du résultat capitalisable	-7 509
Sommes Capitalisées-Exercice 2021	143 699

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 30/09/2022 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/09/2022
Résultat capitalisable de la période	111 814
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-16 384
Sommes Capitalisables	95 430

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30/09/2022	30/09/2021
Revenus des placements	6,543	5,477
Charges de gestion des placements	-1,913	-1,619
Revenus nets des placements	4,630	3,858
Autres charges d'exploitation	-0,640	-0,470
Résultat d'exploitation	3,990	3,388
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,585	-0,083
Sommes capitalisable de la période	3,405	3,305
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,585	0,083
Variation des +/- values potentielles/titres	0,870	1,842
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,272	0,191
Frais de négociation de titres	-0,022	-0,025
Résultat net de la période	4,567	5,396

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	30/09/2022	30/09/2021
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,186%	-1,147%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,397%	-0,333%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,474%	2,400%
Actif net moyen	4 518 906	5 338 467

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.